



27 mai 2020

(20-3835)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

THAÏLANDE: LOI B.E. 2545 (2002) SUR LES SECRETS COMMERCIAUX,
AMENDÉE PAR LA LOI (N° 2) B.E. 2558 (2015) SUR
LES SECRETS COMMERCIAUX

Révision¹

Membre présentant la notification	THAÏLANDE
--	-----------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi B.E. 2545 (2002) sur les secrets commerciaux, amendée par la Loi (n° 2) B.E. 2558 (2015) sur les secrets commerciaux
Objet	Renseignements non divulgués
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2020/IP/THA/20_3325_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/THA/3 , IP/N/1/THA/U/2 ; IP/N/1/THA/U/1
Brève description du texte juridique notifié	
La Loi (n° 2) B.E. 2558 a été promulguée pour les raisons suivantes: étant donné que certaines dispositions de la Loi B.E. 2545 sur les secrets commerciaux constituent un obstacle à la désignation et à l'exécution des tâches des membres du Conseil des secrets commerciaux, et que la sanction imposée en vertu de la Loi au détenteur de secrets commerciaux et au divulgateur de faits obtenus ou appris dans l'exercice de ses fonctions n'est pas compatible avec la situation actuelle, il est impératif de réviser les dispositions en question pour les rendre plus appropriées. Il est donc nécessaire de promulguer cette loi.	
Langue(s) du texte juridique notifié	anglais

¹ La présente révision est distribuée dans le but d'apporter une correction. Voir la rubrique "Autres renseignements" pour plus de détails.

Entrée en vigueur	6 février 2015; veuillez noter qu'il s'agit de la date d'entrée en vigueur des dispositions modifiées.
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	18 mai 2020
Autres renseignements	La présente notification est présentée une seconde fois en raison d'une correction mineure apportée au titre de la loi notifiée dans la version anglaise ("Trade Secret" a été remplacée par "Trade Secrets").
Organisme ou autorité responsable	Département de la propriété intellectuelle, Ministère du commerce, Thaïlande

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.